Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. | MANITOBA. | No 10.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 24 JUILLET, 1879.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.



SOUMISSIONS

Chemin de fer Pacifique Canadien

Edifices de Station—Embranchement de Pembina.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, mardi le 15 juillet prochain pour la construction d'édifices de station sur l'embranchement de Pembina.

Les soumissions devront être faites sur des formules imprimées, et les autres informations requises pourront être obtenues au Bureau des Ingénieurs du chemin de fer Pacifique à Ottawa et à Winnipeg.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa 17 Juin 1879. j-26-3f

CONTRAT DE MALLES



DES SOUMISSIONS adressées au maître des postes générales seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le le 15 août prochain pour le transport des malles de Sa Majesté pour un contrat de quatre ans, une fois par semaine entre Palestine et Rapid City, à partir au 1er octobre prochain.

Le transport devant être fait dans une voiture convenable.

Les malles laissant Palestine chaque mercredi à 7 hrs. a.m. arrivant a Rapid City tous les samedis à 7 hrs a.m., arrivant à Palestine a temps pour être en rapport avec la malle laissant pour Winnipeg le lundi matin.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat, et des formules de soumissions peuvent être vus et obtenus aux Bureaux de poste de Palestine, Winnipeg et Petite Siskatchewan.

J. DOWE,
Inspecteur en chef des Postes.

Bureau de l'Inspecteur en chef des Postes Ottawa, 6 juin 1879. } 3f.



LE "METIS."

Jeudi, 24 Juillet, 1879.

Des nouvelles télégraphiques reçues ce matin annoncent une grande et décisive victoire de l'armée anglaise sur les zoulous, ainsi que la destitution de l'Hon. M. Letellier et la nommation de son successeur, l'Hon. M. Robitaille.

M. W. F. Luxton, du *Free Press*, a publié son adresse politique aux électeurs de Rockwood, samedi dernier. Il se présente comme indépendant, ni pour le gouvernement ni pour l'oppoition. Il est possible que M. Lusted se porte candidat à Woodland et laisse le champ libre à M. Luxton.

M. Gilbert McMicken se présente comme candidat aux prochaines élections provinciales dans la ville de Winnipeg. Lui-même l'annonce dans une adresse qu'il vient de publier. M. McMicken a cependant remis à plus tard de faire connaître sa politique.

Nous engageons nos cultivateurs à prêter tout leur concours au gouvernement local pour faire en sorte que l'exposition des produits agricoles de Manitoba à Ottawa cet automne réussisse pleinement.

Pour plus amples informations, voir l'annonce.

Cette exposition sera préparée sous la surveillance immédiate de M. Begg dont l'activité et l'intelligence sont si bien connues de tous.

Pourquoi dans les temps de troubles et de fanatisme voit-on tant d'ignorants et tant d'incapables se lancer dans la politique?

Parceque pour être fanatique, il n'est pas besoin d'être instruit; il suffit d'être effronté.

Parceque pour haïr et faire du mal ou dire des injures, le premier venu est tout aussi habile et souvent plus habile qu'un homme de respectabilité et d'éducation.

Il est rumeur que l'hon. M. MacDonald, Ministre de la Justice, va être fait Juge-en Chef de la Nelle-Ecosse, et qu'il aura pour successeur M. D'Alton McCarthy, député d'Ontario aux Communes et homme d'un grand avenir.

Le Ministre de la Marine M. Pope est nommé Lt. Gouverneur de l'Ile du Prince Edouard, et il est question de Sir A. T. Galt comme successeur de S. H· M. Letellier au poste de Lieutenant Gonverneur de Québec.

M. Tutle, éditeur du *Times*, a-t-il honte d'annoncer ses voyages à Morris?

On le dirait vraiment à lire le *Times*

La première fois que le susdit Tutle est allé honorer les électeurs de Morris de sa présence, lundi le 14, son journal a annoacé qu'il se rendait à St. Vincent, E. U. y rencontrer des personnages de Montréal. La seconde fois, samedi dernier, le *Times* a annoncé que le même Tutle était parti la veille pour Montréal et Ottawa.

Le fameux bill d'Education Ferry a été passé par les Chambres françaises. C'est le règne de la persécution religieuse qui commence en France, et l'on peut s'attendre à voir sous peu le vaillant ordre des jésuites banni du territoire de la république. C'est toujours ainsi d'ailleurs que les républicains entendent la liberté.

Tant il est vrai de dire qu'il n'y a qu'en Canada où la liberté religieuse et politique soit comprise et pratiquée: nul pays au monde ne nous est comparable à cet égard.

La réunion annuelle des actionnaires de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson a eu lieu le 24 juin à Londres. D'après le discours duGouverneur, le Très honorable G. J. Goschen, M.P., la condition financière de la Compagnie s'est améliorée très sensiblement et semble promettre avant peu une ère de prospérité.

L'assemblée s'est occupée du sort des employés de la Compagnie, et le président a annoncé que la question d'indemnité réclamée du gouvernement canadien pour pertes subies durant les troubles de 1869 70 à la Rivière Rouge avait été référée au Conseil Privé d'un commun accord.

Les habitants du Portage la Prairie ne sont pas si pressés qu'on le dit de se former en municipalité. Le journal de l'endroit, *Marquette Review*, rendant compte d'une assemblée qui a eu lieu le 15 courant, afin de discuter la chose et préparer les élections municipales, constate le petit nombre de citoyens présents et conseille aux promoteurs d'user de discrétion dans l'organisation des candidatures.

A propos, nous devons dire que la *Marquette Review* nous paraît rédigée par un homme de beaucoup de talent et de jugement. Cela ne veut pas dire que nous admirons la *Review* en tout et partout, loin delà: mais il est permis de constater la valeur intellectuelle même parmi des adversaires, et c'est ce que nous fesons.

L'élection de Verchères assure dorénavant une majorité de 4 voix au Cabinet Joly.

La Minerve, de Montréal, constatait l'autre jour avec beaucoup de modération et de tact le fait que l'esprit de préjugé national et religieux l'a emporté durant les dernières élections sur l'esprit de parti des électeurs protestants et anglais. Dans presque tous les cas, ces derniers auraient fait taire leurs instincts conservateurs et auraient voté avec les libéraux afin de garder au pouvoir M. Joly qui est protestant et anglais.

Une telle conduite n'est pas sans avoir ses enseignements.

D'ailleurs, la même chose se voit à Manitoba: du moment qu'il s'agit de canadiens-français et de catholiques, *torys* et *grits* anglais ne font plus qu'un cœur et qu'une voix.

Il y a déjà eu plusieurs réunions électorales à la Rivière aux Gratias ou Morris; l'*International* rend compte d'une de ces assemblées qui a eu lieu lundi 14 courant à laquelle assistaient MM. C. R. Tutle, du *Times*, Dr. Bedford et F. A. Martin. Il fut décidé par les électeurs d'avoir une nouvelle réunion samedi, 19 courant afin d'élire des délégués à une convention qui serait chargée de choisir les candidats.

Cette assemblée a eu lieu, et MM. Alloway, F. A. Martin, Dr. Bedford et Tutle ont annoncé chacun leur candidature; mais comme la convention se réunira vers la fin d'août prochain, chacun de ces Messieurs s'est engagé à en passer par la décision de cette convention, et il n'y a eu rien de fait.

Nous savons que M. Taillefer se présentera de nouveau aux suffrages des électeurs de Morris, et nous osons espérer que son élection sera aussi facile qu'en janvier dernier si l'union continue de régner dans nos rangs comme par le passé.

Le *Globe* se déclare sans réserve en faveur de l'indépendance des gouvernements locaux, et hostile à l'union législative. Si Ontario n'était pas la plus riche et la plus populeuse province de la confédération, le *Globe* serait-il de la même opinion? Quoiqu'il en soit, la province de Québec en masse pense comme le *Globe*, mais pour des raisons tout à fait différentes.

Cela n'empêche pas que la question Letellier montre l'absolue nécessité de modifier certaines parties importantes des constitutions locales. Pourquoi Sir John n'appellerait-il pas une convention inter-provinciale pour s'occuper de cette grave question, à l'instar de celle qui eut lieu en 1865 pour arrêter les bases de la confédération actuelle?

Notre modeste avis sur la charge de lieutenant gouverneur est que ces hauts fonctionnaires devraient, à l'expiration de leur terme d'office, entrer au Sénat. Ce serait le moyen d'ajouter à la force, à la dignité et aux lumières de ce corps si important de la Législature de la Puissance, sans compter que ce serait en même temps ôter tout prétexte aux Lieutenants-Gouverneurs de rester hommes de parti quand même, dans l'exécution de leurs graves obligations.

La constitution du Sénat devrait également être modifiée dans ce sens.

On se plaint souvent et non sans raison que certains partis politiques aujourd'hui manquent de chefs: n'est-il pas plus vrai de dire que ce sont les chefs qui manquent de partisans?

Tout le monde veut être chef, et très peu se contentent du second rang.

Il serait bien plus simple, ce nous semble, de se grouper autour d'un homme, d'un seul, sans attendre qu'il en surgisse un "qui s'impose" Les grands hommes sont toujours rares; ils ne le deviennent le plus souvent qu'après leur mort. D'ailleurs, déclarer ne vouloir pour chef que "l'homme qui s'impose" par sa supériorité s'est risquer d'attendre très-longtemps: un parti politique ressemble à un corps d'armée dont il devrait toujours garder la sévère discipline.

C'est la promotion par ancienneté de services et par actions d'éclat qui donne les chefs. "L'homme qui s'impose" est une exception, et il serait déraisonnable de vouloir en faire une règle générale.

Si la première condition de la force d'un parti est l'union, il ost tout aussi évident que l'union n'est possible qu'avec l'unité d'organisation, c'est-à-dire avec un chef et avec un programme. Hors delà point de salut.

On sait que Sir Léonard Tilley, Ministre des Finances du Canada, a lancé en juin dernier un emprunt de quinze millions sur le marché de Londres à 4 pour cent. Les journaux de l'opposition ne manquerent pas d'annoncer dans le temps que l'échec le plus humiliant attendait ces négociations. "Comment M. Tilley ose-t-il s'adresser "aujourd'hui aux capitalistes anglais pour leur emprunter des fonds, "après le tarif qu'il a inauguré durant la dernière session et qui es dirigé contre le commerce anglais." Tel était leur langage, et chacun se souvient des tirades loyales du *Globe* & cie. à propos de la politique fiscale du gouvernement de Sir John que ces Messieurs prétendaient devoir fatalement et irrévocablement nous aliéner le bon vouloir de la Métropole. Or qu'est il arrivé?

Sir Léonard Tilley, en moins de quelques semaines, a pu négocier au minimum de quinze millions à quatre p. 100 sans offrir d'autre garantie que le Canada lui-même, et prouver à ses détracteurs que la politique du gouvernement conservateur, loin de nuire à son crédit à l'étranger l'à au contraire afiermi et considérablement accru.

Le capital prudent, de sa nature, ne se laisse pas aveugler par les théories; il va là où la protection s'établit c'esl déjà un grand argument en faveur de cette dernière.

Ensuite le rentier anglais s'occupe assez peu des tendances de loyauté ou même de la nationalité de son emprunteur pourvu que le dividende soit profitable et le paiement assuré. Il n'y a que les capitalistes floués ou déçus qui se mêlent de ces choses afin de pouvoir au besoin faire expier à leurs emprunteurs les dividendes que ces derniers ne leur ont pas fait toucher.

Le crédit du Canada est meilleur que jamais sur le marché anglais, et s'est un succès dont être fier tout homme qui aime son pays et veut le voir prospérer et fleurir.

Nouvelles Locales.

—Deux bâtisses nouvelles a St. Boniface.

—Temps magnifique; promesses de récoltes superbes.

—Les patates nouvelles se vendent maintenant $1.25 le minot.

—Pembina doit avoir son journal qui paraîtra en août.

—M. St. John a résigné sa position d'agent des sauvages à Edmonton.

—Un éturgeon pesant 98 lbs. a été pris par James Adams, à St. Andrew.

— Demain, réunion du comité de régie de la St. Jean Baptiste.

— Le câble de la traverse à vapeur s'est rompu ce matin sous la violence du vent de Sud.

—La police de Winnipeg a arrêté samedi un enfant de 13 ans complètement ivre.

—Le *Marquette* devra repartir ces jours-ci pour le Fort Ellice s'il obtient une cargaison.

—Les dernières nouvelles de Mgr. Taché annoncent que Sa Grâce prend du mieux de jour en jour.

—La retraite des RR. Sœurs de St Boniface s'est terminée dimanche dernier.

—Il y a environ 335 électeurs dans la nouvelle division électorale de St. Boniface.

—C'est le R. P. Léopold, de la Congrégation du Précieux Sang, qui a officié à la cathédrale, dimanche dernier, à la grande messe.

—De nouvelles de Montréal annoncent la mort de M. L. N. Duvernay, ancien, co-propriétaire de la *Minerve*.

—C'est samedi, 26, la fête de la bonne Ste. Anne si vénérée par la population catholique du Bas Canada.

—Les courses qui devaient avoir lieu à Buffalo Park ont encore été remises à cause de la pluie de mardi soir.

—Le corps du jeune Islandais noyé en avril dernier a été retrouvé près de l'endroit où il était disparu Il était passablement décomposé.

—Une nouvelle compagnie dramatique doit commencer lundi, à la Salle de l'Hôtel de Ville, une série de représentations.

—Les vols de chevaux se multiplient Il doit y avoir des bandes de voleurs organisées. Que chacun soit sur ses gardes.

—Le Dr. Fafard, qui vient d'être nommé Professeur à la faculté médicale de l'Université Laval à Montréal, est le frère du Dr. T. Fafard de St Boniface.

—Une maladie vient de se déclarer parmi la race porcine de Winnipeg et des environs. L'animal qui en est atteint meurt ordinairement au bout d'une couple d'heures. Gare la saucisse!

—M. Murdock, ingénieur civil, doit commencer prochainement les sondages pour localiser le pont sur la Rivière Rouge. On croit que son rapport décidera de l'endroit où ce pont devra être construit.

—Les maisons de Winnipeg sont déjà numérotées. On parle maintenant d'indiquer aux encoignures les noms des différentes rues de la cité. Quand sera-t on en état d'en faire autant à St. Boniface?

—On discute encore au Conseil de Ville de Winnipeg le fameux règlement autorisant l'appropriation de $200 000 pour la construction du pont. Plusieurs pensent qu'on discutera longtemps avant d'agir.

—O. P. Davidson, arpenteur accusé d'avoir obtenu sous de faux prétexte des marchandises de E. F. Patwell, a subi son examen préliminaire et a été envoyé pour son procès aux assises criminelles d'octobre.

—Une annonce publiée dans le *Times* d'hier matin nous apprend que le capitaine Scott prie ses amis de se réunir à l'Hôtel de Ville demain soir, le 25, afin d'organiser ses comités d'élections.

—Le Pique Nique de la St. George aura lieu samedi à bord du *Manitoba*. Départ 11 hrs. du matin; musique et rafraichissements à bord: billets $2,00 pour monsieur, $1,00 pour dame.

—On parle de quatre candidats devant se présenter aux suffrages des électeurs de Winnipeg aux prochaines élections, MM. le Capt Scott, Biggs, G. McMicken et David Young Il en surgira probablement encore d'autres.

—Le grand Voyer de St. Boniface a poursuivi sommairement un certain nombre de contribuables pour

le travail de corvée, devant un juge de Paix de Comté. Toutes les causes entendues la première journée ont été déboutées ; et toutes celles jugées le deuxième jour ont été décidées en faveur du Grand Voyer.

—M. François Gingras vient de vendre un morceau de terrain près de sa maison, sur la Grande Rue, Winnipeg, 45x100 pieds, $5000 00, ce qui fait un peu plus de $1.10 le pied. Tout le terrain qu'il possède à cet endroit là lui a coûté $250. il y a dix ans. Il en a déjà vendu pour $6000., et ce qui lui restera encore plus.

—Le fameux Daniels, arrêté la semaine dernière par Power, a été identifié par un tourne-clefs de la prison, et par M. Bedson, préfet du pénitencier d'où Daniels s'est échappé. Cependant il persiste à dire qu'il se nomme Frank Morris et qu'il vient du Texas. Il a fait semblant de ne pas reconnaitre quelques-uns de ses parents qui sont venus le voir en prison.

—On sunday last a certain number of protestants from Winnipeg, young men and young women, came over to St. Boniface to attend the afternoon religious service at the Cathedral. So far so well. But it must be said with regret that some of these behaved most improperly. It would be so natural for these ill bred people, men and women, to attend to their own church and not come to distu b and scandalize where they have no business to be and where they are least desired.

While it may be said that as a general rule sunday visitors to the Cathedral of St. Boniface behave will great propriety and decency yet there are some vulgar exceptions which we deem it our duty to expose.

—Les courses à pied vont probablement tomber en discrédit. Celle de 48 heures commencée jeudi dernier à Winnipeg s'est terminée d'une manière un peu étrange. Il y avait un nombre considérable de paris sur Hornsby et Vanderburg qui rivalisaient pour le prix. Samedi après-midi ceux qui avaient parié pour Vanderburg achetèrent Hornsby qui se retira de la course pour laisser Vanderburg le devancer. Les parieurs sur Hornsby en firent autant et achetèrent Vanderburg qui abandonna aussi la course. Et alors ce fut Indian Jack qui, persistant jusqu'au bout, gagna le premier prix Tous ceux qui avaient pris quelqu'intérêt à cette course furent indignés de voir les choses tourner ainsi. Ceux qui se passionnent pour ces tournois absurdes tournant le plus souvent à la malhonnêteté et l'escroquerie, ont une belle occasion de modérer leur enthousiasme.

—Veut-on savoir le nom du Canadien qui a acquis la plus grande célébrité en Angleterre ? Ce n'est pas Sir John A. Macdonald, ni Sir George E. Cartier, ni l'Hon. M. Langevin, ni l'Hon. M. McKenzie, ni Sir Leonard Tilley, ni Charles Tupper, ni Sir Richard Cartwright, ni même l'Hon. M. Joly, ni même l'Hon. M. Letellier. Ce n'est pas un de nos hommes d'état, ni un de nos orateurs, ni un de nos historiens, ni un de nos poëtes, ni un de nos écrivains ni un de nos artistes, ni un de nos savants. Tous ceux qui ont brillé dans ces différentes carrières ont fait peu parler d'eux de l'autre côté de l'Atlantique. Le plus grand des héros canadiens aujourd'hui, c'est l'immortel Hanlan, le champion des rameurs ! Oui, Hanlan, après avoir cueilli quelques lauriers ici, est passé en Angleterre et a réussi à devancer de quelques longueurs de chaloupe un fameux rameur anglais Et le voilà grand homme dans les deux hémisphères ! On lui a fait des ovations à Londres, à Liverpool et autres endroits, honneurs qui n'avaient jamais été rendus à aucun canadien.

Pendant des semaines le câble transatlantique annonçait chaque jour aux habitants de l'Amérique tous ses faits et gestes. On savait à chaque heure comment était sa précieuse santé, s'il avait bien dormi, le nombre de coups de rames qu'il donnait à la minute, etc. La guerre des Zoulous, les outrages des nihilistes, les tentatives d'assassinat sur les têtes couronnées, tout cela était relégué dans l'ombre. On disait le fait en une demi-ligne. Mais il fallait des colonnes pour apprendre au monde le moindre mouvement de Hanlan.

Ce grand homme est enfin revenu, oui, il a daigné revenir : Il reçoit une ovation à New-York. Lorsqu'on apprend qu'il approche de Toronto, un steamer spécial, décoré pour la circonstance, est nolisé pour aller le chercher. Une flotille de quatre ou cinq autres vapeurs, portant un nombre considérables de citoyens, va lui faire escorte. Il débarque enfin à la capitale d'Ontario. C'est un enthousiasme indescriptible. Toutes les notabilités de la ville sont là pour l'acclamer. Le maire de la cité, oui, le maire Beatty lui-même lui présente une adresse de la part des citoyens. Jamais gouverneur-général n'a eu pareille réception.

Bien plus, on fait dans Ontario une souscription nationale pour récompenser Hanlan de l'éclat qu'il vient de donner à la rame canadienne. La souscription est rendue à $6.000. Mais quelques journaux se plaignent de l'indifférence du peuple qui est lent à payer ; ils prétendent qu'on devrait lui amasser immédiatement une somme suffisante pour vivre sans travailler le reste de ses jours !

Sans doute, c'est un mérite d'avoir de bons bras et savoir donner habilement un coup de rame. Et nous en félicitons M. Hanlan. Mais, nous le demandons, quels services le pays reçoit-il d'un tel mérite ? Nous n'avons jamais pu comprendre qu'on se passionne ainsi, qu'on s'éprenne d'un pareil engouement pour une semblable exibition de force musculaire ou d'habileté physique. Qu'on accorde à ces triomphes leur part de mérite, passe. Mais qu'on les mette bien au-dessus des succès de l'intelligence et du génie ; qu'on veuille considérer leurs auteurs comme supérieurs à ceux qui consacrent leur vie au service du pays, ou dont les travaux procurent du bien-être aux populations, c'est ce que nous sommes trop obtus pour concevoir.

De ce train là, les hommes célèbres de l'avenir seront ceux qui auront les meilleurs bras pour ramer, ou les meilleures jambes pour marcher le plus grand nombre de milles en 48 ou en 72 heures !

VARIETES.

Ampère sort un jour de chez lui en écrivant sur sa porte à la craie ; "Je n'y suis pas." Quelque temps après il rentre, et au moment d'ouvrir, il est frappé par l'inscription ; il la lit, tourne sur ses talons et redescend l'escalier

***

Deux savants assis l'un à côté de l'autre sont gravement occupés à rédiger leurs idées communes.

Un d'eux, éprouvant tout à coup une démangeaison à une de ses jambes gratte la jambe de son collègue

Celui-ci, croyant se gratter lui-même, cesse d'écrire.

***

Un épicier enrichi avait fait peindre sa femme en Hébé.

Il ne savait comment se faire peindre lui-même, pour faire pendant.

Un ami, à qui il contait son embarras lui dit :

Fais toi peindre en Hébété !

***

Un prêtre se trouve dans un diner avec une dame libre-penseuse et libre diseuse, qui finit par avouer en minaudant qu'elle voudrait bien se confesser pour voir.

"Mon Dieu ! madame, dit le prêtre, je crois que vous en avez plus besoin qu'envie."

***

Un dompteur Marseillais explique à un amateur les secrets de son art.

L'amateur l'écoute avec admiration et lui dit :

Vous avez dû avoir bien peur le premier jour où vous avez mis les pieds dans la cage des lions et des tigres ?

En effet, répond le dompteur en se caressant la moustache, on m'avait dit qu'ils avaient des puces !

***

Aux jeunes gens qui sortent du collége, nous nous permettons, à notre tour, de donner les conseils qui suivent ;

Tenez vous également en garde contre un excès de confiance et un excès de timidité. Préparez vous à perdre petit à petit vos illusions les plus chères afin de ne pas être surpris et terrassés par les déceptions. Ne vous imaginez pas que nés avec une mission, vous l'accomplirez quand même, mais soyez bien convaincus que le travail le plus assidu et une bonne conduite seuls établiront votre avenir sur des fondements solides et durables. Mettez vous au travail immédiatement et defiez vous des premiers succès de salon ou de tribune ; ils font contracter des habitudes de fainéantise ou de légèreté des plus dangereuses N'oubliez pas que les hommes qui réussissent le mieux sont généralement ceux dont les commencements ont été modestes et penibles.—*Opinion Publique.*

***

Un journal américain donne le conseil suivant aux jeunes filles qui sortent du couvent :

Pour l'amour de Dieu, ne songez pas a vous marier avant d'être capables de tenir une maison de faire bouillire la soupe, rôtir un steak, coudre et tailler d'une manière convenable. En vain sauriez-vous faire un vers, jouer de la harpe ou du piano, réciter par cœur toutes les lettres de Madame de Sévigné, si vous ne savez pas ce qu'il faut pour être une femme de ménage, vous êtes tout à fait impropre au mariage.

Rien de plus vrai, surtout pour notre pays, où les hommes ont plus besoin que partout ailleurs d'un peu moins de musique et de poésie et de plus de cuisine et de couture. Combien y a-t il en Canada de jeunes gens en état d'épouser des femmes qui ne savent rien faire Il n'est pas étonnant qu'ils hésitent tant de nos jours à se marier. Il y a de quoi.

Applications pour Licences

ET

TRANSPORTS DE LICENCES.

Hôtels,	J. W. Johnston,	Winnipeg.
"	James Butlers,	"
"	A Colquhoun,	"
Groceries,	A. McKeand,	"
"	A. S. Malloch,	St. Boniface.
Taverne	H. McKenzie,	Gladstone.

JOHN FRASER,
Président des Comm. de Licences.

Winnipeg, 24 Juillet, 1879.

Société St. J.-Baptiste

DE MANITOBA.

Une réunion du Comité de Régie de la Société St. Jean Baptiste aura lieu au Bureau de Poste de St. Boniface demain soir vendredi à sept heures et demie pour la reddition et le règlement des comptes et dépenses encourues le 24 juin dernier.

L. J. A LEVEQUE,
President.

St. Boniface, 24 Juillet, 1879.

Vente en vertu d'une hypotheque

DE

L'HOTEL ST. LAURENT.

Situé près du dépôt St. Boniface.

En vertu d'une Procuration pour vendre contenue dans une hypothèque en date du 5 Octobre, 1878, laquelle hypothèque sera produite lors de la vente, il sera vendu par encan public à la salle d'encan de Dufour et Cie, coin de la Grande Rue et de la rue Whistle, Winnipeg, SAMEDI, LE 9 AOUT, 1879, A MIDI PRECIS, la proprieté suivante savoir :

Tout ce certain lot ou morceau de terres sis et situé dans la paroisse de St. Boniface dans le Comté de Selkirk, du côté sud de l'avenue Provencher, ayant une chaine de front sur deux chaines de profondeur, étant le lot No 1105 sur le plan de subdivision en lots de ville d'une certaine portion de terrain de la corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St Boniface, situé à l'est de la Rivière la Seine, près du dépot du chemin de fer, avec l'hotel St. Lauren qui y est érigé et les dépendances.

Les termes et conditions de la vente seront indiqués le jour de la vente.

Pour plus amples détails, s'adresser à

J. DUBUC,
Avocat du créancier hypothécaire.

DUFOUR & Cie Encanteurs.

St. Boniface, 7 juillet 1879.



DES SOUMISSIONS pour approvisionnements de la Prison Provinciale, à Winnipeg, seront reçues par le Soussigné jusqu'au PREMIER AOUT prochain à midi pour les articles suivants dont la livraison devra se faire de temps à autre sur demande :

Huile de charbon, au gallon,
Thé noir, à la livre,
Fèves, au minot,
Patates, au minot,
Savon, à la boite,
Balais, à la douzaine,
Pain, chaque,
Viande à la livre.

Des échantillons de fèves, thé et savon devront accompagner la soumission.

SHÉRIF INKSTER,
Palais de Justice.

Winnipeg, 15 Juillet, 1879.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau, jusqu'à midi, lundi, le 14 juillet courant, pour le drainage de la Rivière la Seine et de la Savane dans la Paroisse de St. Andrew.

Les noms de deux cautions devront accompagner chaque soumission.

Le gouvernement ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

S. G. BIGGS,
Ministre des Travaux Publics.

Dépt. des Travaux Publics }
Winnipeg, 3 juillet 1879. }

Le temps pour recevoir les soumissions à été prolonger jusqu'à Jeudi midi le 24 Juillet prochain.

SOUMISSIONS



DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'à six heures p.m. mercredi, 30 juillet pour l'impression des Statuts Consolidés de la Province de Manitoba.

On peut se procurer les devis à ce bureau le et après le 2 juillet.

ALEX. BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine, bâtisses du Gouvernement, Winnipeg, 30 juin 1879. 3j.4-f.

AVIS.



Comme il est de l'intention du gouvernement de Manitoba d'exhiber des produits de la Province à l'Exposition prochaine de la Puissance qui se fera à Ottawa entre le 22e et le 27e jour de Septembre. Avis est donné à ceux qui veulent exposer que leurs échantillons seront reçus par M. Alex. Begg, chargé de collecter et d'expédier ces articles à Ottawa.

Les échantillons des articles suivants seront reçus aux Bureaux du Gouvernement jusqu'au 8 SEPTEMBRE pour y être soigneusement empaquetés et expédiés à Ottawa où l'Exposition aura lieu entre le 22 et le 27 septembre :

Blé de toute espèce récolté dans la Province,
Avoine " " " "
Orge " " " "
Pois " " " "
Blé d'inde " " " "
Fèves " " " "
Sarrazin " " " "
Seigle " " " "
Graines de graminées " "
Autres graines " " "
Tabac " " "
50 lbs. XXXX de farine-faite " "
50 lbs. XXX " " "
50 lbs. de farine "patent process" "
25 bottes de chacune des diverses plantes qui servent au fourrage.
25 bottes des plantes fourragères cultivées dans la Province.
Patates d. toute espèce récoltées d. Manitoba
Navets " " " "
Choux de siam " " "
Betteraves à sucre " " "
Carrottes " " "
Fruits du pays conservés ou séchés.

Les échantillons de légumes ne devront pas être envoyés avant le dernier moment ; cependant les exposants devront envoyer au plus tôt leur adresse et la liste des légumes qu'ils se proposent d'expédier.

Houblon du pays,
Beurre en tinetre,
Beurre en pôts,
Fromage,
Miel,
Sucre d'érable du pays,
Peaux de caribou, de biche ou d'orignal,
Cuir à semelle fabriqué à Manitoba,
Mocassins de goût,
Peaux de buffles robés,)
Fourrures du pays préparées et non préparées.
Argiles et terres,
Blocs de bois du pays.
Poterie et brique du pays,
Echantillons d'oiseaux, d'animaux, de poissons du pays (conservés et empaillés.

Echantillons de fabriques domestiques tels que :

Couvertes de flanelle,
Flanelle blanche,
Flanelle de couleur,
Draps et tweeds,
Toile,
Echantillons de laine du pays.

Les articles, de valeur seront renvoyés à l'exposant après l'exposition.

Le gouvernement soldera le transport aller et retour depuis Winnipeg, et par un agent s'assurera des prix accordés aux exposants heureux et les leur procurera.

JOHN TAYLOR,
Ministre d'Agriculture.

En conformité de ce qui précède les diverses sociétés agricoles sont priées d'aider l'idée de leur coopération, et on invite tous et chacun à faire en sorte que cette Exposition des produits de Manitoba soit la plus complète qui ait jamais été faite.

Outre les articles ci-dessus énumérés, le soussigné recevra avec plaisir d'autres échantillons des produits de Manitoba qu'il peut paraitre désirable d'exposer, et il sera heureux de s'entendre avec nos industriels afin d'expedier les articles de nos fabriques Le gouvernement n'a qu'une somme limitée à sa disposition, mais à décidé d'en faire le meilleur usage possible dans l'intérêt de la Province, et a instructions de rencontrer autant que possible les vues des producteurs.

Les exposants devront s'attacher à n'envoyer que des articles de première classe, le gouvernement voulant exhiber exactement ce que la Province peut produire. Malgré la liste ci-dessus le soussigné recevra avec plaisir toutes les suggestions qu'on voudra bien lui adresser, aussi bien que des échantions de produits autres que ceux publiés Nos cultivateurs et industriels sont donc invités à lui faire part de leurs vues, et il sera heureux de s'y prêter en autant qu'il lui sera possible.

Les personnes expédiant des échantillons de produits agricoles, &c. devront envoyer leurs noms et le nom des espèces, de même que l'indication du lieu de production. Ces détails accompagneront les articles exposés

ALEX. BEGG,

Bureaux du gouvernement
Winnipeg 18 juillet 1879

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donne satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg

Acte de Faillite 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Snyder & Anderson,
Demandeur.

Joseph Labine,
Défendeur.

Il a été émané un Bref de saisie en cette cause

ROBERT STRANG
Syndic officiel.

Winnipeg 3 juillet. 1f

PROCLAMATION.

Canada—Province de Manitoba.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.] Joseph Cauchon,

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba. Salut.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, le Douzième jour d'Août prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, ce vingt-cinquième jour de Juin dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf et de Notre Règne la 42me.

Par Ordre,

C. P. BROWN,
Secrétaire-Provincial.



CANADA
PROVINCE DE MANITOBA, } County de Provencher.
Comté de Provencher.

Revision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict, Cap. 2, et ses amendements.

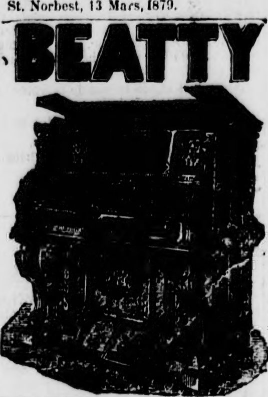
Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Provencher sera tenu à St. Norbert, mercredi, le vingt-unième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la révision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

JOSEPH TURENNE,

Greffier de la cour de comté pour le comté de Provencher.

Bureau du Greffier,

St. Norbest, 13 Mars, 1879.



La harmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite.
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Earina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé.* UNE BOITE.

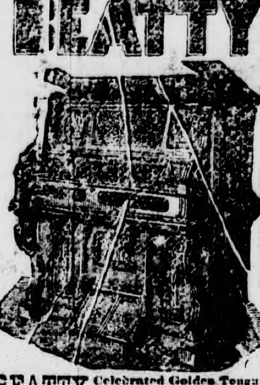
Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa





CANADA.
PROVINCE OF MANITOBA, } County Court of Provencher,
County of

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Provencher shall be held at St. Norbert on the 21st day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

JOSEPH TURENNE,

Clerk of the county court for the county of Provencher.

Clerk Office,

St. Norbert, March 13th, 1878.

AVIS.

es livres de comptes pour l'année dernière eront fermés le 31 Janvier, et je donne avis que tous les comptes dûs à la maison qui ne seront pas regler d'ici au 15 Fevrier seront mis pour collection entre les mains de mon avocat.

Argent, grains, bois et produits de la campagne pris en paiement aux prix du marche.

A. G. B. BANNATYNE,
Winnipeg.

Epargnez votre Argent.

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et apres ce jour ferrera les chevaux pour 59 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à crédit, et fera tout autre genre d'ouvrage à bas prix.

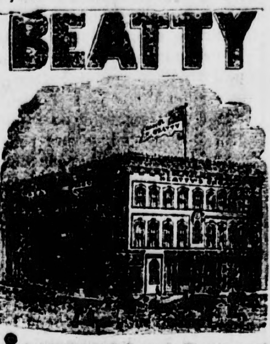
C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

j-n-e T. L.



EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douleureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possedées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.



AVIS.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comte de Selkirk
Comté de Selkirk.

Révision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Selkirk sera tenu au Palais de Justice à Winnipeg, le huitième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant midi pour la révision de la liste électorale de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour. Toutes les personnes qui, étant électeurs ou croyant avoir le droit de l'être pour la Cité de Winnipeg, demanderont des changements dans la dite liste électorale devront donner au soussigné au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

EDMUND MARSTON,

Greffier de la cour de comté pour le comté de Selkirk.

Bureau du Greffier,
Winnipeg, 20 Fév., 1879.



CANADA.
Province of Manitoba } County Court of Marquette East
County of Marquette East.

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Marquette East shall be held at St. Frs.-Xavier East, on the sixteenth day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Clerk of the county court for the county of Marquette East.

Clerk Office,
St. Frs.-Xavier, March 13th, 1878.



CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comte de Marquette Est.
Comte de Marquette Est.

Révision des Listes Electorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Marquette Est sera tenu à St. François-Xavier Est, vendredi le seizième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la révision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs temoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Greffier de la cour de comté pour le comté de Marquette Est.

Bureau du Greffier,
St François-Xavier, 13 Mars, 187e.